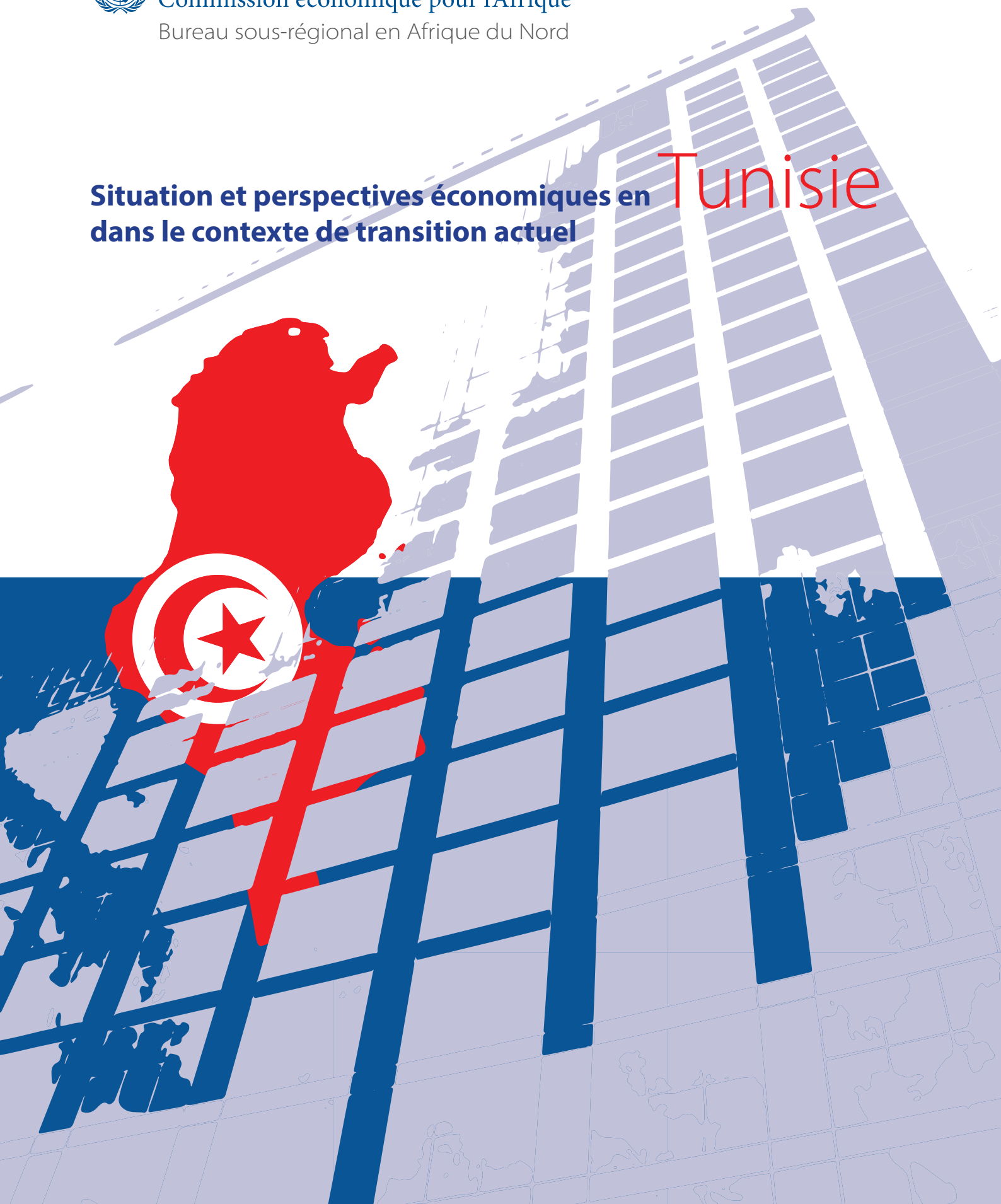


**Situation et perspectives économiques en
dans le contexte de transition actuel**

Tunisie





Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique
Bureau sous-régional en Afrique du Nord

Situation et perspectives économiques en Tunisie dans le contexte de transition actuel

Commandes

Pour commander des exemplaires de la note *Situation et perspectives économiques en Tunisie dans le contexte de transition actuel*, de la Commission économique pour l'Afrique, Bureau sous-régional en Afrique du Nord, veuillez contacter:

Publications
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, 2014
Addis-Abeba, Éthiopie
Tous droits réservés
Premier tirage: juillet 2014

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par le Groupe des publications et distributions des documents de la CEA.

Situation et perspectives économiques en Tunisie dans le contexte de transition actuel

2011: début de la révolution tunisienne

La révolte du bassin minier de Gafsa

En 2008, un important mouvement social - le plus important en Tunisie depuis l'arrivée au pouvoir du président Ben Ali en 1987- secoue pendant près de six mois la région minière du sud-ouest, précisément le bassin minier de Gafsa (350 kilomètres au sud-ouest de Tunis). Bien que riche en phosphate, cette région est durement frappée par le chômage et la pauvreté. Au fil des mois, la répression de ce mouvement social ponctué d'émeutes occasionne des morts et des centaines d'arrestations. Ces événements sont considérés comme le début du processus conduisant à la révolution tunisienne un peu plus de deux ans plus tard.

Le chômage des jeunes: une question explosive longtemps ignorée

À la veille de la révolution de 2011, le chômage des jeunes (15-24 ans) en Tunisie avait atteint 31 %¹. Les 5 % de croissance annuelle moyenne des trois années précédant la révolution cachaient en fait une situation économique très dure pour les jeunes du pays. D'après l'Institut national de la Statistique (INS), le nombre de chômeurs diplômés du supérieur avait doublé en quatre ans seulement, passant de 66 200 en 2005 à 128 100 en 2008. Or, dans une économie fortement soutenue par l'État, un diplôme de l'enseignement supérieur est perçu comme la garantie d'un emploi stable, souvent dans le secteur public ou parapublic. Cependant, la donne a changé avec les grandes réformes structurelles de l'ère post Bourguiba. Beaucoup de diplômés d'université, une fois sur le marché de l'emploi, n'ont pas trouvé de travail à la hauteur de leurs qualifications. *Une telle situation* a été mal vécue par les jeunes et par la société tunisienne de manière générale, d'autant plus que le pays faisait de l'investissement dans l'éducation un pilier de son développement.

L'immolation par le feu en décembre 2010 de Mohamed Bouazizi, un jeune de la ville de Sidi Bouzid, dans le centre de la Tunisie, a été l'élément déclencheur d'une révolution nourrie par le chômage, la mauvaise gouvernance et l'injustice sociale.

¹ CEA, 2010. Conditions économiques et sociales en Afrique du Nord.

Départ du Président Ben Ali

Trois semaines après ce geste ultime, le mouvement de révolte gagne les grandes villes du pays. À partir du 12 janvier 2011, les locaux des syndicats sont transformés en lieux de ralliement des manifestations dans les villes. Le 13 janvier, le Président Ben Ali annonce, dans son troisième et dernier discours, qu'il ne briguera pas un nouveau mandat en 2014. Le 14 janvier, les manifestations s'étendent à tout le pays. Au cours de la plus imposante de ces manifestations, qui a eu lieu à Tunis, les participants exigent le départ du Président. Ben Ali quitte le pays le jour même, pour des raisons et dans des circonstances non encore établies, même si elles ont été depuis abondamment commentées.

Élections du 23 octobre 2011 et mise en place de l'Assemblée nationale constituante

Le 15 janvier 2011, le Président du Parlement tunisien devient chef de l'État par intérim², en vertu des dispositions de la Constitution tunisienne qui prévoit des élections dans les soixante jours suivant le départ du Président. Le Premier Ministre sortant est chargé de former un gouvernement d'union nationale.

La Tunisie entame alors une transition tumultueuse: trois gouvernements sont mis en place au cours des trois mois qui suivent le départ du Président Ben Ali. Des élections législatives libres et démocratiques se tiennent le 23 octobre 2011 et une Assemblée nationale constituante (ANC) est élue pour un an avec pour principales missions de rédiger une nouvelle constitution, former un nouvel exécutif et légiférer jusqu'à la tenue d'élections générales. Une coalition formée des trois partis³ arrivés en tête des élections forment la Troïka qui va présider aux destinées du pays.

2012 – 2013: la transition démocratique en marche

Sous la Troïka, la Tunisie connaît deux gouvernements de transition dont les performances, très controversées, notamment auprès d'une société civile qui s'organise tant bien que mal, mènent à des crises politiques. Les assassinats de deux figures de l'opposition⁴ entraînent une rupture dans le processus de transition.

Les partis d'opposition, la principale centrale syndicale, les organisations de la société civile imposent alors la nécessité d'une nouvelle approche pour la transition. Un dialogue national laborieux démarre, piloté par un groupe de médiation de la crise, composé de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), l'Ordre national des avocats et la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme. Un compromis politique âprement négocié entre les différents acteurs aboutit en janvier 2014 à un accord sur une feuille de route, le départ du chef du Gouvernement provisoire⁵ et la formation d'un gouvernement d'indépendants.

2 Article 57 de la Constitution tunisienne.

3 Ennahda, Ettakatol et CPR.

4 Dont un député de l'ANC représentant la ville de Sidi Bouzid.

5 Du parti Ennahda.

Rédaction de la constitution

À la suite des **élections qui se sont déroulées le 23 octobre 2011**, les partis ayant le plus grand nombre de députés au parlement émettent le vœu de voir abrogée la Constitution de 1959. L'Assemblée constituante la suspend et adopte une loi⁶, de nature constitutionnelle transitoire, sur l'organisation provisoire des pouvoirs. Elle succède ainsi au décret-loi du **23 mars 2011** et à la Constitution de 1959. Elle est appliquée jusqu'à la promulgation le **10 février 2014** de la nouvelle Constitution élaborée par l'Assemblée constituante.

Les dispositions de cette loi ont fait l'objet de débats en commissions parlementaires au cours de la période allant de décembre **2011** à décembre **2013**, et de votes en séance plénière à partir du **3 janvier 2014**. Prévue pour durer une année, la rédaction de la nouvelle constitution aura finalement duré deux années pleines, pendant lesquelles ont eu lieu des négociations partisans et des débats intenses, parfois même houleux. Ces deux années ont cependant été salutaires pour la marche de la démocratie en Tunisie et ont permis à une société civile jusque-là peu écoutée, de mieux s'organiser et de faire entendre sa voix dans les moments les plus critiques, en particulier à la suite des assassinats politiques de Chokri Belaid et de Mohamed Brahmi⁷.

Incertitude politique

La transition tunisienne s'est donc révélée plus longue que prévue, avec un report des élections et un clivage politique qui s'accroît. Cependant, un grand pas a été fait avec l'adoption, par consensus de toutes les parties prenantes, de la nouvelle Constitution. Le débat politique demeure une priorité par rapport à la réflexion économique.

Cependant, l'incertitude politique persiste car cette transition a souvent été mise à mal par les nombreuses fractures entre les différentes forces politiques tunisiennes. Cette incertitude est exacerbée par une situation sécuritaire précaire car vulnérable et sensible à la détérioration de la situation sécuritaire en Libye et dans la zone sahélo-saharienne, ainsi qu'aux répercussions de la guerre que livrent la Tunisie et l'Algérie aux groupes armés actifs au niveau de leur frontière commune. Cette incertitude est également renforcée par une situation économique morose que la Troïka au pouvoir n'a pas réussi à redresser et qui exacerbe les tensions sociales dans le pays.

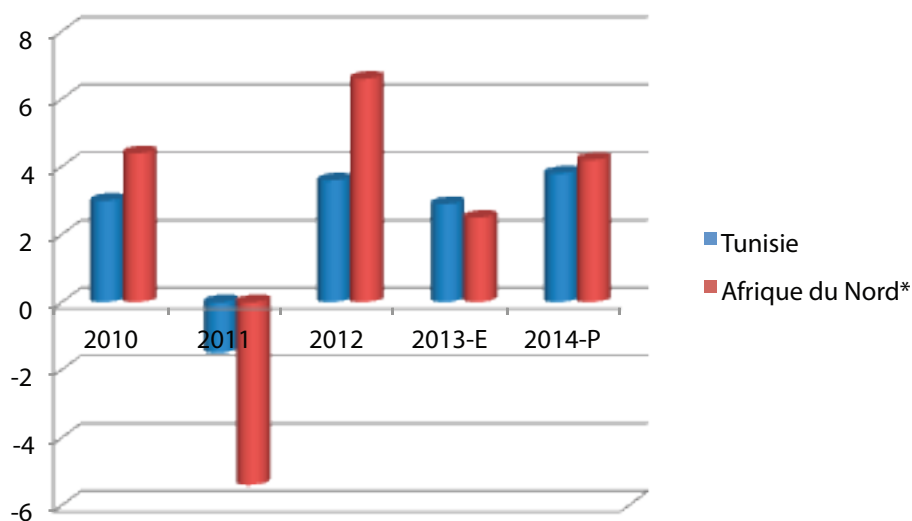
L'économie mal en point et des perspectives encore mitigées pour la croissance économique

Du fait de la faiblesse de la demande extérieure et du ralentissement de l'économie mondiale, notamment dans la zone euro, la croissance en Tunisie a ralenti pour s'établir à 2,9 % en 2013 contre 3,6 % en 2012. Presque tous les secteurs ont connu un recul sauf l'industrie, qui a bénéficié de l'effet des subventions du gouvernement destinées à stimuler la demande intérieure.

6 La loi a été promulguée le [23 décembre](#) 2011.

7 Les 6 février et 25 juillet 2013, respectivement.

Taux de croissance annuel moyen du PIB, 2010-2014



Sources: Données nationales (sondage du Bureau sous-régional en Afrique du Nord, sites Web officiels), FMI, EIU.

*Estimation du Bureau sous-régional en Afrique du Nord

P: projection; E: estimation

L'analyse sectorielle de la croissance économique enregistrée au cours de 2013 fait ressortir une récession dans le secteur de l'agriculture et de la pêche de 3,3 % sous l'effet, notamment, de la baisse sensible dans la production des céréales. De même, les industries non manufacturières ont connu un fléchissement de leur valeur ajoutée (-0,4 %) imputable, notamment, à la régression de la production énergétique (-3,2 %), surtout celle de l'extraction du pétrole et du gaz naturel (-3,8 %). Cette baisse aurait été encore plus accentuée n'eût été l'accroissement de la production minière de 3,2 %.

Par contre, les activités non marchandes se sont développées (5,4 % de croissance), ainsi que les services marchands (4,3 %), essentiellement les secteurs des communications (9,8 %), des transports (4 %) et du tourisme (1,9 %), et ce malgré le fléchissement sensible des principaux indicateurs enregistré dans ce secteur.

La demande intérieure, force motrice de la croissance en 2012, est demeurée le principal facteur de croissance en 2013, comptant pour 4 points. La consommation finale y a ajouté environ 7,9 points et la consommation privée, 3,7 points. L'investissement brut, quant à lui, a continué à progresser pour enregistrer une hausse de 10,7 % par rapport à l'année précédente, augmentant ainsi la croissance d'environ 0,5 point⁸. L'exportation nette a baissé de 1,1 point.

Les prévisions pour 2014 tablent sur une croissance réelle de 3,8 % et mettent particulièrement l'accent sur la réduction du déficit des finances publiques et de la dette extérieure. D'après le budget 2014⁹, les grandes priorités sont de trouver les fonds nécessaires aux programmes relatifs au développement et à l'emploi. Le budget insiste également sur le besoin d'appuyer l'activité

8 Source nationale et EIU 2013.

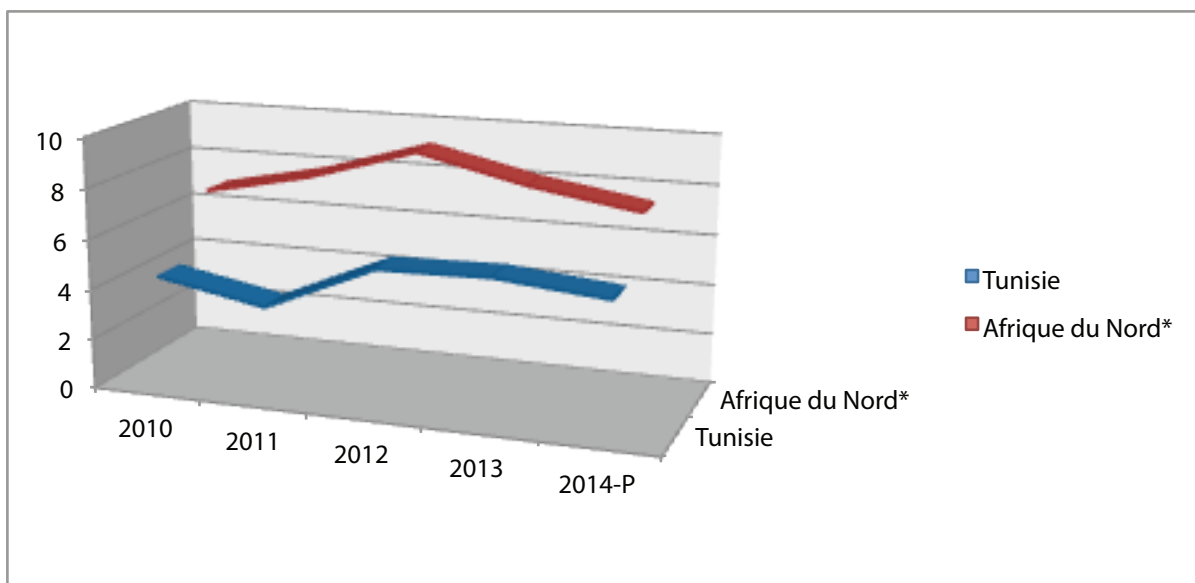
9 Qui devrait être révisé suite à la mise en place du nouveau gouvernement.

économique, d'encourager l'investissement et de continuer à accorder des subventions aux biens et services de base, surtout l'énergie et les transports. De nombreux défis demeurent cependant. Ils concernent le rétablissement d'une croissance économique durable, forte et inclusive avec le maintien d'un niveau d'endettement extérieur bas et des réserves de change acceptables. Parallèlement, le taux de chômage élevé exige une amélioration marquée de l'investissement privé, au moyen de politiques ciblant l'offre.

Inflation, politique monétaire et taux de change: une tendance baissière des taux d'inflation due au recul des cours mondiaux des produits alimentaires

Pour 2013, l'inflation globale est restée légèrement élevée, à la suite d'une hausse des prix administrés des carburants, pour se situer à 5,6 % en fin d'année. Cette évolution a concerné notamment les prix des produits alimentaires (7,8 % contre 6,9 % l'année précédente), des articles d'habillement et chaussures (7 % contre 7,7 %), du transport (5,4 % contre 2,9 %) et du logement (5,1 % contre 2,8 %). En ce qui concerne les prévisions pour 2014, les services du Fonds monétaire international (FMI) et les autorités tunisiennes s'attendent à voir l'inflation ramenée progressivement à 5,2 % en 2014, grâce à une politique monétaire prudente.

Taux d'inflation annuel (%)



Sources: Données nationales (sondage du Bureau sous-régional en Afrique du nord, sites Web officiels), base de données d'EIU, décembre 2013.

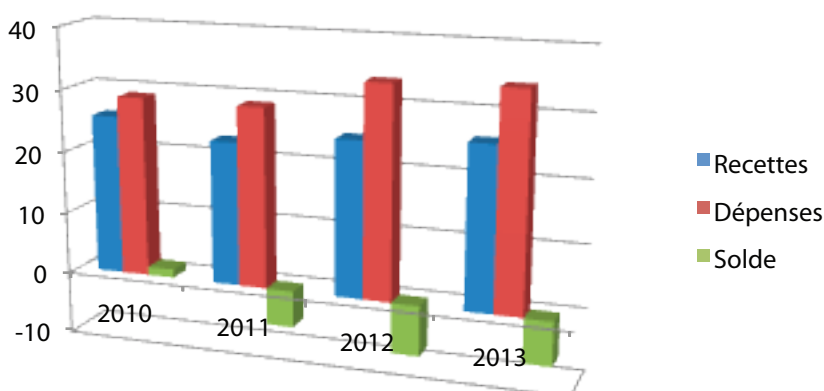
Finances publiques: reconstituer les marges de manœuvre budgétaires et extérieures

La loi de finances de 2013 tablait sur un léger ajustement par rapport à 2012 et une amélioration du solde budgétaire, situation qui ne s'est pas matérialisée. Selon les services du FMI, l'orientation budgétaire sur laquelle repose la loi de finances de 2013 reste appropriée car elle permet de faire face à des dépenses sociales et des besoins d'investissement élevés (sur fond de chômage et de disparités régionales importants) compte tenu des contraintes de financement et des considé-

rations de viabilité de la dette. À 7,3 % du produit intérieur brut (PIB), le déficit global pour 2013 reste proche de l'objectif budgétaire, avec un solde budgétaire structurel d'environ 5 % du PIB et une meilleure composition des dépenses. Les services du FMI et les autorités sont d'accord pour penser que, si les recettes sont inférieures aux prévisions, les mesures compensatoires à prendre pour atteindre l'objectif budgétaire seront centrées sur les dépenses courantes non essentielles et les moyens de mobiliser des recettes tout en préservant les dépenses d'investissement et les dépenses sociales.

En termes de perspectives pour 2014, le budget 2014, approuvé en décembre 2013, vise à ramener le déficit budgétaire à 5,7 % du PIB, tout en réduisant la charge d'impôts sur les pauvres et en augmentant les dépenses d'investissement.

Soldes globaux du Trésor en % PIB



Sources: Données nationales (2012 et 2013) et estimation FMI (2013).

Investissement

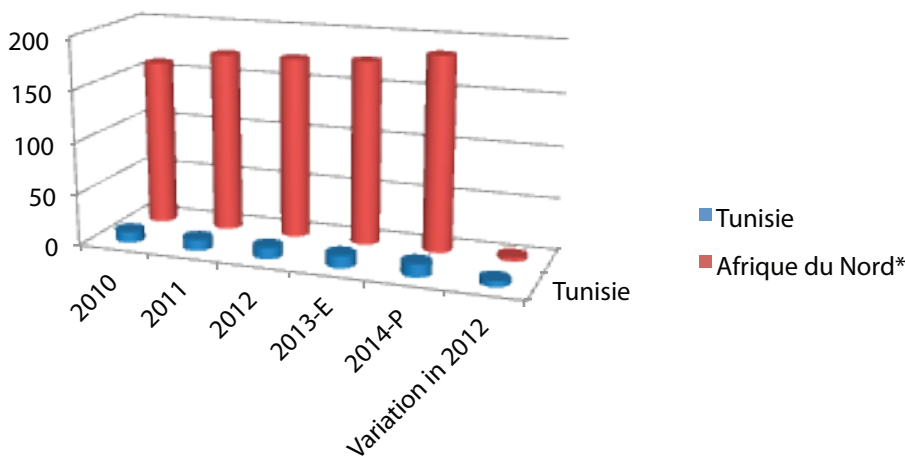
L'investissement brut en capital fixe s'est amélioré en termes de volume pour totaliser 12,3 milliards de dollars en 2013, contre 11,6 milliards de dollars en 2012. Il représente ainsi 24,6 % du PIB en 2013 au lieu de 23,2 % du PIB en 2012. Selon les données officielles, la formation brute de capital fixe a connu une hausse de 12,0 %, passant de 15,7 milliards de dinars tunisiens en 2012 à 17,4 milliards de dinars tunisiens en 2013, tandis que l'investissement total n'a augmenté que de 7 % (de 18,1 milliards de dinars tunisiens en 2012 à 20,1 milliards de dinars tunisiens en 2013). La Tunisie continue de mettre en place des réformes de manière à créer un environnement propice aux affaires, dans le but d'attirer l'investissement direct étranger (IDE). Cependant, les retombées à court terme ne sont pas encore visibles.

Le volume de l'IDE a ainsi enregistré une baisse de 20 % pour s'établir à 1 243 millions de dollars, contre les 1 554 millions de dollars que le pays avait attirés en 2012. Cette baisse relative s'explique par les difficultés économiques dans les principaux pays partenaires de la Tunisie, ainsi que par la situation sociopolitique instable du pays. Pour les acteurs économiques privés, des réformes restent encore à mener, notamment concernant la loi de 1993 sur l'investissement. Selon les chefs d'entreprise, cette dernière n'est pas favorable aux affaires et doit être révisée dans un souci de simplicité et de transparence, l'objectif étant de simplifier les procédures de création

d'une entreprise et d'améliorer les procédures d'arbitrage et de conciliation. Un tel amendement est plus que nécessaire pour accompagner la transformation structurelle de l'économie du pays vers davantage de diversification et de valeur ajoutée.

Comme pour les autres pays de la sous-région, c'est là une occasion d'améliorer la convergence des législations sur l'investissement en Afrique du Nord en vue d'accélérer l'investissement régional.

Croissance de l'investissement brut en capital fixe, 2009-2012 (en milliards de dollars et aux prix courants du marché)



Sources: Données nationales, EIU, FMI. 2013.

L'environnement politique et sécuritaire continue d'affecter les performances commerciales

Les exportations de la Tunisie ont enregistré une hausse de 2,3 %, la variation en valeur absolue restant toutefois trop modeste pour inverser la tendance baissière observée pour l'ensemble de la région. Le montant consolidé des exportations de l'Afrique du Nord reste en effet encore inférieur de 0,2 % à son niveau de 2010. La persistance d'une instabilité politique et de menaces sécuritaires, la faiblesse de la croissance dans la zone euro et le repli des cours mondiaux du pétrole affectent, à des degrés divers, la performance des économies de la région Afrique du Nord et le dynamisme de leurs exportations. Pour 2014, la tendance baissière devrait se maintenir pour l'ensemble de la région, avec de nouveau un repli de l'ordre de 0,2 %, du fait des incertitudes qui continuent de peser sur les exportations libyennes d'hydrocarbures et du quasi tassement des prix du pétrole. Par contre, les importations de marchandises ont progressé de 7,8 %. Le commerce des services affiche un solde positif en nette progression (+16,6 %). On notera cependant que les performances restent encore en deçà de celles de 2010, conséquence de la prolongation de la transition politique et de son impact sur l'économie, notamment sur l'industrie touristique.

En Tunisie, la balance des envois de fonds a enregistré un solde positif consolidé de 8,1 %, soit 2,4 milliards de dollars, en 2013. Avec une progression annuelle de 10,4%, ce solde est supérieur au niveau observé en 2010 (1,9 milliards), c'est-à-dire avant le retour massif de Libye des travailleurs tunisiens en 2011.

La question de l'emploi reste centrale

Le dernier rapport des Nations Unies sur le développement humain (2013) établit que la Tunisie, avec un indice de développement humain de 0,713, se classe au quatre-vingt-quatorzième rang mondial, juste derrière l'Algérie (quatre-vingt-treizième) et devant l'Égypte (cent douzième) et le Maroc (cent trentième). La Tunisie accorde une importance capitale aux questions sociales et à l'égalité des sexes. En deux décennies, l'État a consacré chaque année en moyenne 2% du PIB aux dépenses de santé et 6,3 % à l'éducation. Cependant, de fortes disparités persistent entre les milieux sociaux, les régions et entre hommes et femmes. Le système de formation est actuellement remis en question en raison de son incapacité à fournir des qualifications adaptées au marché du travail, ce qui conduit à la dévaluation des diplômes et un taux de chômage des diplômés des plus élevés.

Le taux de pauvreté en Tunisie a longtemps été sous-estimé. Selon une étude de INS, il s'élèverait à 15,5 % en 2010 (4,6 % pour la pauvreté extrême) contre 23,3 % en 2005 et 32,4 % en 2000. La situation du chômage est problématique du fait des incertitudes politiques et économiques, qui ont entraîné une baisse des recettes du tourisme et un manque de visibilité chez les investisseurs, lesquels ont soit reporté leurs projets, soit retiré leurs capitaux, privant ainsi l'économie de milliers d'emplois. Ce phénomène a été amplifié par l'intervention des agences de notation qui ont, dès 2011, baissé la note de la Tunisie, rendant plus coûteux l'accès au financement des projets et des entreprises. Entre 2009 et 2012, le taux de chômage est ainsi passé de 13 % à 18 % en Tunisie. Si le redressement économique de la Tunisie demeure aussi lent en 2014 qu'en 2013, ceci aura un impact négatif le chômage des jeunes.

Le taux de chômage (%)

	2011	2012	2013
Monde	5,8	5,9	5,9
Moyenne Afrique du Nord	10,3	11,6	10,9
Tunisie	18,9	17,6	15,7

Sources: Données pays (enquête annuelle 2013 CEA-AN), Tendances mondiales de l'emploi 2012 (OIT) et Perspectives économiques en Afrique 2012 (CEA, BAD, OCDE), Perspectives de l'économie mondiale, avril 2012 (FMI).

Les femmes tunisiennes ont bénéficié depuis l'indépendance d'un contexte favorable et de la consolidation de leurs droits, à travers la promulgation d'un Code du statut personnel progressiste, un intérêt soutenu au dispositif institutionnel, l'intégration de l'approche genre dans la planification et le recours à la discrimination positive. Ces différentes mesures n'ont pas pour autant permis un ancrage de l'égalité de fait dans la société, mais leur maintien et leur consolidation demeurent nécessaires à la préservation des acquis obtenus au fil des générations.

Sur le plan de l'éducation, malgré les efforts des gouvernements, des disparités persistent, surtout au niveau de l'éducation de base (26,4 % d'analphabétisme chez les filles contre 11,5 % chez les garçons). Par ailleurs, en dépit des taux élevés d'accès aux universités où elles sont majoritaires, les femmes sont sous-représentées sur le marché du travail: elles ne comptent que pour le quart des 3,2 millions d'actifs, et leur taux de chômage est supérieur à celui des hommes. **Le chômage des**

femmes compte parmi les plus élevés au monde. En 2012, ce chiffre a atteint 26,9 %, contre une moyenne mondiale de 6,5 %.

En février 2012, l'on a enregistré une augmentation significative du taux de chômage chez les femmes diplômées du supérieur: 49,4 %, contre 21 % seulement chez les garçons qui ont les mêmes qualifications. Pourtant, un meilleur positionnement des femmes sur le marché de l'emploi aurait contribué de 0,7 % au PIB, selon le projet de la stratégie nationale d'emploi (2013/2017) présenté le 14 janvier 2013.

2014: l'année de la relance?

Nouvelle constitution, nouveau gouvernement, nouvelles perspectives

L'événement récent le plus saillant, voire crucial pour le pays, est la finalisation et l'adoption le 26 janvier 2014¹⁰ de la nouvelle Constitution tunisienne. Ce texte fondateur pose les bases d'une démocratie respectueuse des droits et des libertés de tous les citoyens et consacre en particulier la liberté d'expression, la liberté de l'information et la liberté de conscience. Il consacre aussi un exécutif bicéphale, accorde une place réduite à la religion, et - fait nouveau et singulier - oblige l'État à garantir la représentativité des femmes dans les assemblées élues.

Un tournant est sans doute amorcé avec l'arrivée quasi concomitante, fin janvier 2014, d'une nouvelle équipe gouvernementale, **formée** de personnalités réputées indépendantes et apolitiques choisies, **aux dires de son nouveau chef, «sur la base de trois critères: la compétence, l'indépendance et l'intégrité».**

Avec cette nouvelle constitution et un gouvernement formé de technocrates, indépendants dans leur majorité, dont la mission est de régler les dossiers économiques et sociaux les plus urgents et d'organiser des élections législatives et présidentielles en 2014, la Tunisie semble mieux armée pour progresser vers l'aboutissement de la transition politique ouverte depuis sa révolution de janvier 2011. Ces récents acquis institutionnels permettent d'envisager un retour de la confiance des investisseurs et ouvrent la perspective d'une amélioration de la notation souveraine du pays et de la baisse prochaine des taux d'emprunt sur le marché international.

La longue dégringolade de la notation va-t-elle s'arrêter ?

L'instabilité politique et sécuritaire qui a fait suite à la révolution tunisienne a eu un impact négatif sur la notation souveraine du pays. Les évaluations du risque souverain de la Tunisie effectuées par les quatre agences de notation se rejoignent et aboutissent à des notations presque équivalentes, la classant dans la catégorie spéculative. Le pays est passé du grade d'investissement avec une perspective positive en janvier 2011 au grade spéculatif accompagné d'une perspective négative fin 2013 et ce, selon les quatre agences internationales Standard & Poor's, Moody's, Fitch et

10 Promulguée le 9 février 2014 en présence de nombreux invités étrangers.

R&I. Le tableau suivant présente l'évolution des notations de ces dernières au cours de la période mentionnée.

Dégradation de la note souveraine de la Tunisie entre janvier 2011 et janvier 2014

Agence	Notation en janvier 2011	Notation fin 2013	Nombre de baisses
Standard & Poor's	BBB/Stable	B/Négative (19/12/13)	6
Moody's	Baa2/Stable	Ba3/Négative (25/11/13)	4
Fitch	BBB/Stable	BB-/Négative (30/10/13)	3
R&I	A-/Stable	BBB-/sous surveillance (27/11/13)	2

Par ailleurs, le pays a décidé, début 2014, de suspendre provisoirement la notation de Standard & Poor's, agence dont la notation a été la plus dégradée pendant les dernières années, situant le pays, avant la suspension de la notation, dans la catégorie «hautement spéculative» avec une perspective négative. Cette évolution a donc eu un impact négatif sur l'accès du pays aux sources de financement internationales du fait de la corrélation entre le niveau de la notation et celui de rémunération exigé par les investisseurs.

La décision de la Banque centrale de Tunisie, au début de l'année 2014, d'exclure Standard & Poor's de la notation souveraine permet au pays de ne garder sur le marché financier international que les appréciations de Moody's, Fitch et R&I, au dessus de la catégorie «hautement spéculative», même si elles sont toutes accompagnées d'une perspective négative ou « sous surveillance ». Selon un communiqué de la Banque centrale, la réduction du nombre des agences qui évaluent le risque souverain de la Tunisie permet d'assurer une répartition rationnelle des relations entretenues par la Banque centrale avec les agences en fonction de leur implantation géographique. En effet, le risque tunisien demeure noté par l'agence américaine (Moody's), l'agence européenne (Fitch Ratings) et la japonaise (R&I).

Cependant, depuis l'adoption par l'ANC de la nouvelle constitution du pays, il y a un regain de confiance des principaux partenaires du pays, dont la plupart se sont exprimés pour saluer cette avancée dans la transition démocratique du pays. Ainsi, la Banque africaine de développement a réitéré sa « volonté de poursuivre son appui à la Tunisie, afin que le pays puisse surmonter ses difficultés», soulignant que «l'avancement du processus démocratique pourra encourager les agences de notation à revoir à la hausse la notation de la Tunisie ».

En effet, dans l'état actuel des notations, l'accès de l'économie tunisienne aux financements extérieurs se limite aux possibilités offertes par la coopération bilatérale, qu'elle soit sous forme d'allègement de la dette –un temps envisagé par la France- ou sous forme d'un apport nouveau (États-Unis, Canada, pays arabes). Après les annonces encourageantes faites suite à la révolution, les bailleurs de fonds traditionnels ont tardé à concrétiser les promesses, attentifs qu'ils étaient aux progrès démocratiques du pays.

L'évolution récente et positive de la transition devrait accélérer le retour des partenaires et bailleurs. Ainsi, l'annonce par le FMI fin janvier 2014 du déblocage d'un prêt de 506 millions de dollars, après plusieurs mois de retard en raison de l'instabilité politique dans le pays, devrait non seule-

ment être suivie du transfert rapide du reste du plan d'aide de 1,7 milliard de dollars accordé en juin 2013 à la Tunisie pour accompagner sa transition politique, mais également avoir un impact sur la notation souveraine du pays et donc réduire le coût du financement de la relance.

La Banque mondiale, quant à elle, a annoncé en février 2014 un programme de 1,2 milliard de dollars qui vient aussi en «appui à la transition démocratique». La France et la Tunisie sont en train de négocier un prêt de 500 millions d'euros. En outre, le voisin algérien a signé, début mai 2014, un accord financier de 250 millions de dollars, sous la forme d'une aide financière non remboursable (50 millions), d'un dépôt de 100 millions au niveau de la Banque centrale de Tunisie et d'un prêt de 100 millions de dollars. Par ailleurs, ces annonces devraient attirer de nouveaux partenaires, notamment des pays du Golfe auxquels la Tunisie a présenté, début mai 2014, des projets nécessitant des investissements de l'ordre de 5 milliards de dinars (un peu plus de 3 milliards de dollars).

Quelques prérequis s'imposent cependant

Les perspectives économiques sont donc plutôt encourageantes pour 2014, avec des prévisions de croissance de 3,8 %¹¹, surtout qu'une réduction de la contrainte budgétaire devrait donner plus de marge de manœuvre au gouvernement actuel pour mener une politique expansionniste. Des voies nouvelles sont en cours d'examen pour la diversification des partenariats, la Tunisie ayant fait de 2014 l'année de l'Afrique.

Cependant, quelques prérequis restent indispensables pour consolider et pérenniser ces récentes avancées. Ainsi, l'établissement d'une relation de confiance entre décideurs et citoyens constitue un réel défi. Les élections qui sont programmées pour 2014 devraient permettre d'évaluer la réussite de la transition démocratique et l'instauration d'un système de gouvernance plus fiable, transparent et en conformité avec les attentes de la population qui s'est exprimée le 14 janvier 2011.

Un système statistique plus fiable

Un premier pas vers l'établissement de cette relation de confiance est la réforme du système national de la statistique, sur le plan technique et législatif, afin d'en assurer l'indépendance et restaurer une crédibilité fortement ébranlée depuis la révolution. Ce système national de la statistique est principalement régi par la Loi statistique de 1999, qui garantit l'indépendance scientifique, l'impartialité et l'objectivité, mais également le droit d'accès à l'information et la préservation du secret statistique. Cependant l'indépendance vis-à-vis des instances politiques, administratives ou autres organisations et groupes de pression n'y est pas véritablement assurée.

Il est nécessaire de mettre en place des garde-fous qui garantissent «la vérité des chiffres», pour que le discours officiel soit basé sur une image fidèle de la réalité. En outre, sur le plan technique, il est important de développer la capacité de production et d'analyse statistique afin de permettre des approches plus nuancées, comme dans le cas de l'identification des disparités par exemple. Ainsi, si une lecture sommaire des performances économiques et sociales du pays pouvait ame-

ner à les qualifier de bonnes et/ ou en progression, une étude plus fine, sur la base de données désagrégées, aurait permis de révéler les profondes disparités, parfois insoutenables, liées au sexe, à l'âge, au revenu, à l'éducation, à la localisation géographique, etc. C'est dans de telles disparités qu'on peut voir les origines des mécontentements ayant conduit aux événements de décembre 2010–janvier 2011, les valeurs moyennes de nombreux indicateurs ayant masqué des situations réelles souvent critiques. Cette même étude plus fine aurait également permis d'éviter que de grandes institutions internationales, induites en erreur dans leur interprétation des données pays, n'accordent à la Tunisie des satisfecit sur ses résultats et ne revoient leur argumentaire, quelques années après, qu'après avoir eu accès à des données plus précises.

Une transformation structurelle nécessaire

Cette relance doit se faire en parallèle à des réformes aussi bien sur le plan d'une utilisation réorientée et plus rationnelle des dépenses publiques, que sur le plan d'une accélération et d'un approfondissement des réformes économiques favorisant la confiance et l'investissement des entreprises. En effet, la Tunisie conserve tout son potentiel de développement, mais les réformes doivent se poursuivre pour renforcer des secteurs à plus forte valeur ajoutée. La modernisation de l'agriculture et le développement des énergies devraient permettre une meilleure utilisation des ressources naturelles.

L'industrialisation de l'économie tunisienne a connu une évolution en trois étapes. La première, au lendemain de l'indépendance, a été marquée par la nationalisation des unités de production et la création d'industries lourdes. Cette politique a engendré un investissement important assuré en grande partie par l'État, dont le souci était de créer un réseau industriel de base en substitution des importations.

La deuxième étape (années 1970 et 80) s'est traduite par une volonté affichée du gouvernement d'opérer une politique libérale axée sur le développement des industries tournées essentiellement vers l'exportation.

La troisième étape, qui a commencé au milieu des années 1990, s'est caractérisée par un nouveau régime d'incitations à l'investissement, dont le principal objectif était de stimuler l'investissement dans des secteurs tels que les hautes technologies et les industries tournées vers l'exportation, parallèlement à l'accord de libre-échange signé en 1995 avec l'Union européenne, premier partenaire commercial du pays. Dans ce contexte, trois grands programmes ont été menés en vue d'accroître l'avantage compétitif des entreprises par la restructuration et la modernisation du secteur privé : (i) le programme de mise à niveau qui s'est inscrit dans les plans de développement (1996-2001 et 2002-2006), pour aider le secteur privé par une assistance technique, des formations et des incitations à l'investissement; (ii) le programme de modernisation industrielle (2003–2008), qui visait à stimuler la productivité économique et, par son biais, la compétitivité, axée sur les investissements immatériels; (iii) le programme d'appui à la compétitivité des entreprises et à la facilitation de l'accès au marché, qui couvre les années 2010 à 2013, dont l'objectif était de mettre à niveau les industries tunisiennes en tenant compte des exigences du marché européen en termes de normes et de qualité.

Dans le même sens, d'autres initiatives ont été mises en œuvre afin d'impulser une nouvelle dynamique au développement industriel. On peut citer la loi 72-83 sur la promotion des exportations, le régime d'incitations à l'investissement, qui offre un large éventail de stimulants fiscaux pour attirer l'investissement direct étranger (IDE), et l'adoption par le Gouvernement d'une nouvelle politique industrielle intitulée «Horizon 2016». Ses objectifs pour 2016 sont de doubler les exportations, de tripler les investissements industriels et de faire passer la part des technologies dans les exportations industrielles de 25 % à 50 %. Ces différents programmes et initiatives, qui ont accompagné les modifications apportées, depuis l'indépendance, à l'orientation générale des politiques économiques en se centrant sur l'industrialisation, ont joué un rôle majeur dans la transformation économique et le développement social du pays. Un meilleur suivi des mesures en cours concernant la gestion de la politique de développement industriel relève du Ministère de l'industrie, tandis que la politique de promotion des exportations incombe au Ministère du commerce et de l'artisanat. Cependant, la coordination des stratégies revient aux deux ministères ainsi qu'au Ministère du développement et de la coopération internationale. Outre ces trois départements ministériels, le réseau institutionnel chargé de la mise en œuvre des politiques industrielles est élargi aux organisations non gouvernementales et aux institutions et agences conjointement administrées par le secteur public et le secteur privé.

La Tunisie doit continuer à œuvrer dans le sens d'une plus grande diversification de son tissu productif et de la recherche d'une plus grande valeur ajoutée, et ainsi garantir une offre d'emploi à même de concilier les besoins du marché et répondre aux attentes d'une jeunesse diplômée. Cette transformation structurelle doit s'accompagner d'une véritable réforme du secteur bancaire, encore fragile, qui souffre de nombreux problèmes et dysfonctionnements. Elle doit en outre pouvoir intégrer deux composantes stratégiques en cours : le renforcement de l'économie numérique (à travers le plan Tunisie numérique 2018 qui vient juste d'être annoncé) et la transition vers l'économie verte.

Un programme d'intégration régionale plus convaincant

Enfin la question de l'approfondissement de l'intégration régionale maghrébine doit demeurer une priorité pour la Tunisie et une composante essentielle de sa stratégie de développement, avec pour principal centre d'intérêt les accords de libéralisation du commerce et les coopérations liées (zones de libre-échange, libre circulation des personnes, migration de main-d'œuvre, transport-transit inter-États, investissements). Le pays est ainsi partie prenante de plusieurs accords régionaux : traités de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Grande zone arabe de libre-échange (GAFTA) et Accord d'Agadir qui institue une zone de libre-échange avec le Maroc, l'Égypte et la Jordanie. La Tunisie a également négocié un projet d'accord de libre-échange avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et engagé plus récemment des démarches pour des objectifs similaires avec le Cameroun.

Cette politique d'ouverture, la relative diversification du secteur manufacturier et la position géographique du pays confèrent à la Tunisie une position dominante dans le commerce intra-Afrique du Nord, avec 23 % des 10 milliards de dollars des États-Unis de produits échangés en 2012 et 40 % des exportations intra-UMA¹². Ce commerce ne représente toutefois que 13,4 % des ex-

¹² CEA-AN, 2013. Rapport sur l'intégration en Afrique du Nord, novembre 2013, et base de données CNUCED 2013.

portations totales de marchandises du pays (17,1 milliards en 2012). Le retard dans le processus d'adoption et d'opérationnalisation du schéma de libéralisation des échanges de l'UMA, la non mise en œuvre dans tout l'espace maghrébin – ou la mise en œuvre très partielle (importantes listes d'exclusion) de l'Accord GAFTA/Ligue arabe et de certains accords bilatéraux, avec l'Algérie et la Mauritanie notamment, comme l'exercice de simulation du potentiel de commerce intra-maghrébin par le modèle de gravité¹³ indiquent l'existence d'opportunités d'exportation plus grandes pour la Tunisie, sous réserve d'une levée réelle des barrières tarifaires et non tarifaires encore existantes dans l'espace régional.